



CHARTRE ETHIQUE

CBA Meubles met en avant sept valeurs et ambitions :

- **Respect** : Celui des salariés, clients, fournisseurs, partenaires est essentiel pour avancer ensemble
- **Engagement** : Mobiliser tous les acteurs de l'entreprise et partenaires vers une réussite collective
- **Solidité** : Une entreprise centenaire qui capitalise sur ses fondations pour se projeter vers les pratiques industrielles de pointe
- **Performance** : Rechercher l'excellence opérationnelle pour répondre aux besoins de nos clients dans une logique multicanale
- **Innovation** : Rechercher et mettre en œuvre les innovations techniques et industrielles pour continuer de répondre aux exigences du marché moderne
- **Responsabilité** : Gérer durablement nos ressources pour adapter notre modèle économique aux enjeux de demain
- **Exemplarité** : Permettre à chaque manager et chaque salarié de CBA Meubles d'incarner les valeurs ci-dessus dans sa pratique professionnelle

Depuis sa création en avril 2022 avec le rachat de la société Demeyere, CBA Meubles place les enjeux sociaux et environnementaux au cœur de son modèle économique et se donne pour mission de faire rayonner à travers le monde le savoir-faire de ses équipes en matière de conception, fabrication et distribution de produits d'ameublement pour tous les univers de la maison. L'entreprise met tout en œuvre pour avoir un impact positif sur la société en s'impliquant au cœur des territoires de ses différents bassins d'emploi et en favorisant les composants recyclés ou biosourcés dans la conception de ses produits.

La présente chartre a pour objectif d'établir les règles de comportement applicables au sein de CBA Meubles, et de les faire connaître à l'ensemble de nos parties prenantes. Dans une logique d'amélioration continue, celle-ci pourra être complétée d'une chartre des Achats durables à destination de nos fournisseurs.

Les règles figurant dans cette chartre ne se substituent pas aux législations nationales ou internationales applicables ainsi qu'aux normes règlementaires auxquelles CBA Meubles se conforme strictement. Sans disposer d'un caractère contractuel, ces règles doivent être connues par tous les collaborateurs permanents ou temporaires de CBA Meubles, ainsi que par nos prestataires externes. Leur application incombe à chacun et plus particulièrement aux personnes assumant des responsabilités d'encadrement.

1) Le respect des collaborateurs

Tous nos collaborateurs actuels et à venir sont évalués et gérés sans aucune discrimination.

Aucun critère, qu'il soit lié à l'origine, au sexe, à la situation de famille, l'apparence physique, le patronyme, le lieu de résidence, l'état de santé, le handicap, les mœurs, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, l'âge, les opinions politiques ou philosophiques, les activités syndicales, l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ne doit être considéré ou entrer dans la décision d'un recrutement, d'une évaluation ou d'une évolution de carrière.

Chacun est acteur de sa vie professionnelle et peut la construire en échangeant avec son manager et en bénéficiant de l'appui de la direction des Ressources Humaines.

Le code de conduite RH CBA Meubles rappelle nos engagements en matière de Recrutement, Intégration, Evaluation, Formation, Rémunération, Evolution et précise notamment que :

- Les candidats sont tous reçus avec **convivialité, professionnalisme et respect**
- Les candidats sont sélectionnés sur leurs compétences, sans **discrimination**
- Un **plan d'intégration** est organisé et remis au collaborateur par le manager à son arrivée.
- L'évaluation est réalisée par rapport à la **fiche de fonction** et les **objectifs** présentés au salarié lors de l'Entretien Annuel de Carrière (**EAC**)
- Deux personnes effectuant le même travail seront évaluées sur les **mêmes critères**
- L'évaluation est située non dans l'absolu, mais par rapport au **poste occupé**
- Le manager évalue avec **courage, l'échange** est favorisé et les désaccords autorisés
- **L'équité** est sans cesse recherchée : les fautes sont sanctionnées, les succès sont valorisés
- La Direction des Ressources Humaines s'engage à organiser le processus de rémunération pour des décisions collégiales qui garantissent **équité** et **cohérence globale**

- Les Managers s'engagent à rester **objectifs** et à prendre les décisions sereinement ; ils communiquent toutes les décisions de manière claire et explicite, ils reconnaissent et récompensent la performance en respectant les grilles et les budgets

La Direction des Ressources Humaines de CBA Meubles s'engage à respecter et faire respecter la confidentialité des échanges, le traitement des données personnelles des candidats et salariés de l'entreprise et le respect du droit d'alerte professionnelle.

CBA Meubles s'engage également à accompagner ses salariés dans le développement de leurs compétences au travers d'actions de formations, de coaching, de tutorat... dans le but de développer leur employabilité et de sécuriser leurs parcours professionnels.

Parce que le respect et la dignité humaine sont des droits fondamentaux, CBA Meubles ne tolérera aucun comportement ou action pouvant aller à l'encontre de ce principe. Des référents de l'entreprise ont ainsi été désignés pour lutter contre toute forme de harcèlement moral ou sexuel ou encore d'agissement sexiste au sein de l'entreprise ou dans le cadre de partenariats externes.

2) Le respect des règles éthiques dans les affaires

Nous avons à cœur d'instaurer des règles d'honnêteté et de transparence dans toutes les relations commerciales afin de bannir toute tentative de corruption passive ou active. Les cadeaux ou autres invitations peuvent en effet influencer l'indépendance de jugement dans le cadre des relations d'affaires tout comme l'indépendance avec nos partenaires.

Des règles sont ainsi établies sur :

- **Les cadeaux que nos salariés sont susceptibles d'accepter :**
En aucune façon des cadeaux d'une valeur supérieure à 150 € par an et par fournisseur ne sauraient être acceptés. Ces cadeaux sont systématiquement mis en commun et font l'objet, dans la mesure du possible, d'un tirage au sort annuel parmi l'ensemble des salariés.
- **Les recommandations ou cadeaux que CBA Meubles peut faire à ses collaborateurs ou à des personnalités extérieures :**
Aucun cadeau d'une valeur supérieure à 150 €, en dehors d'éventuelles invitations au restaurant, n'est offert aux dirigeants politiques et syndicaux, aux représentants de nos clients actuels ou potentiels.
- L'interdiction formelle de toute pratique assimilable à de la **corruption ou à un paiement de facilitation** en vue de l'exécution, inexécution ou accélération d'actes courants (passages en douanes, délivrance de permis, etc.)

- Pour encadrer les pratiques commerciales et **lutter contre le dumping**, CBA Meubles s'engage lors de réponse à appel d'offre à contrôler ses marges.

Par ailleurs, CBA Meubles est particulièrement vigilant à prévenir ou éviter toute situation de **conflit entre un intérêt personnel et professionnel**. En aucun cas, un salarié de CBA Meubles ne doit être sollicité pour participer, superviser, influencer une décision professionnelle concernant un membre de sa famille, une relation personnelle ou un partenaire externe auprès duquel il serait engagé financièrement à titre personnel.

Toute situation potentielle ou avérée de conflit d'intérêt doit donc être remontée à la direction qui décidera des suites à donner.

3) Le respect de l'environnement

Le respect de l'Environnement et le Développement Durable sont au cœur de notre stratégie et de notre modèle économique :

- CBA Meubles et l'ensemble de ses collaborateurs s'engagent, à travers ses politiques RSE et QHSE, à faire progresser le Système de Management de l'Environnement, à analyser, piloter et réduire leurs impacts sur l'environnement selon le référentiel ISO14001.
- CBA Meubles favorise l'emploi de matières recyclées, recyclables ou biosourcées et est ainsi labellisée PEFC depuis 2005 et cherche continuellement l'optimisation de sa matière première.
- CBA Meubles porte une attention constante à favoriser les modes de transports les moins impactants pour le climat, qu'il s'agisse de sa supply chain ou de son parc automobile interne.
- CBA Meubles s'engage à mener des investissements sur ses sites de production et logistique visant à réduire leurs consommations énergétiques.
- Enfin CBA Meubles développe, industrialise et commercialise des solutions éco-socio-responsables. L'entreprise travaille en partenariat avec les éco-organismes, promeut le savoir-faire industriel de l'entreprise dans une logique d'éco-conception et tend à obtenir un label valorisant la fabrication française.